Ti-Kear Lopre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 029-212901268-20260323-2026_8-DE

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE BREST
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS

COMMUNE DE LOC-BREVALAIRE
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-8 DU 20 MARS 2026

Nombre de Conseillers : - En Exercice : 11
- Présents : 10
- Votants : 10
- Procurations : 0

Date de la Convocation : 16 MARS 2026
Date de l'affichage : 16 MARS 2026

Le vingt Mars deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe LE POLLÈS, Maire.

PRÉSENTS : **Philippe LE POLLÈS, Annie MOUSSET, Aurélie TURBELIER, Anthony AUFFRET, Aurélie GRAUX, Claude ABARNOU, Tony ROUDAUT, Laurence CHOPIN, Yoann COLIN, Eric L'HOUR**
ABSENTS EXCUSES : **Laurie ROUDAUT**
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : **MOUSSET Annie**

Objet **: Liste des Conseillers Communautaires**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Arrêté Préfectoral du 9 Janvier 2026 fixant le nombre de sièges de conseillers municipaux et communautaires à pourvoir dans la Commune de LOC-BREVALAIRE,

- la liste des conseillers communautaires est arrêtée comme suit :

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	FONCTION
LE POLLÈS	Philippe	01/02/1960	Maire

En application de l'article L. 273-12 du code électoral, le conseiller communautaire suppléant sera le premier membre du conseil municipal qui suit le conseiller communautaire absent dans l'ordre du tableau établi à la date de l'absence.

Fait à **LOC-BREVALAIRE**
Le **23 Mars 2026**,

Le Maire,
Philippe LE POLLÈS

MAIRIE DE LOC-BREVALAIRE (Finistère)

Le Maire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3 contour Motte – 35000 RENNES dans un délai de deux mois à compter de la publication faite le 23 Mars 2026,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de la transmission en Préfecture le 23/03/2026.

Fait à Loc-Brévalaire, le 23/03/2026.
Le Maire, Philippe LE POLLÈS

MAIRIE DE LOC-BREVALAIRE (Finistère)